



Bulletin de Réservation

Date du séjour

| | |
|------------|-------------------|
| Arrivée le | ___ / ___ / _____ |
| Départ le | ___ / ___ / _____ |

Nombre de participants

Total :
Enfants de 0 à 3 Ans :
Enfants de 4 à 12 ans :
Plus de 18 ans :

Motif de votre séjour

- Mariage Réunion festive Séminaire Regroupement associatif
 Scolaire Formation
 Autre – merci de préciser :

Responsable de la location

Mr Mme Organisme : Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone : _____ Portable : _____
Votre adresse e-mail : _____
Comment nous avez-vous connus ? _____

Votre demande de séjour

| Hébergement | Formule | Location de salles |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Logement Collectif <input type="checkbox"/> Logement Hôtelier <input type="checkbox"/> Logement Familiaux | <input type="checkbox"/> Pension Complète <input type="checkbox"/> Demi-Pension <input type="checkbox"/> Gestion Libre | <input type="checkbox"/> Salle Restaurant <input type="checkbox"/> Salle Queser <input type="checkbox"/> Salle Saint Martin <input type="checkbox"/> Salle Rochefort <input type="checkbox"/> Salle Batie <input type="checkbox"/> Chapiteau |

Date :

Signature :

CONDITIONS DE VENTE

Adhésion

L'Orée du Bois est gérée par la Municipalité de Saint Martin en Haut. A ce titre, aucune adhésion n'est nécessaire pour pouvoir y séjourner.

Réservations et tarifs

Pour réserver, il est nécessaire :

- De remplir le bulletin de réservation intégralement.
- De verser un acompte de 30 % du prix du séjour. La réservation ne sera définitive qu'après réception de cet acompte.
- Le Village Nature n'étant pas une salle des fêtes, les $\frac{3}{4}$ des personnes du groupe doivent dormir sur la structure.
- Toutes modifications à moins de 40 jours de votre arrivée vous seront entièrement facturées.

Caution

Nous pouvons vous demander une caution à hauteur de 1000€ en fonction de l'organisation et de l'effectif de votre séjour

Taxe de séjour

Le coût est de 0.66 € par jour et par personne de plus de 18 ans. Le règlement de cette taxe sera demandé à la fin du séjour.

L'aide aux vacances

Le Centre accepte les Bons Vacances des Caisses d'Allocations Familiales. Les Bons Vacances ne peuvent être versés en acompte. Ils seront acceptés qu'après vérification préalable de leur montant auprès des CAF. Pour cela, chaque famille concernée devra nous faire parvenir avec le bulletin de réservation, une copie des Bons Vacances ainsi qu'une copie du règlement d'aide aux vacances édité par la CAF dont elle dépend.

Nous acceptons les Chèques Vacances. Ils peuvent être versés en acompte.

Animaux domestiques

Les animaux domestique sont interdits

L'inscription dans le Centre de Saint Martin en Haut implique l'acceptation complète et sans réserve des présentes conditions de vente.